REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS **Nombre de membres :** Afférents au Conseil : 20 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27 **Date de la convocation :** 19/06/2026 **Date d'affichage :** 22/06/2026	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES** **Séance du 29 juin 2026** **L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.** **Secrétaire : Hugues LAVOGIEZ** **Présents : Laurent DENIS - Hugues LAVOGIEZ - Sandrine LORIO - Anthony BARBIER - Sophie WAROT LEMAIRE - Laurent BRICHE - Sabrina LOOTVOET - Alain MASSON - Annick CROQUELOIS LESCIEUX - - Patrick POTEL - Emilie LEFEBVRE - Arnaud ISAMBOURG - Guillaume PUYPE - Amandine ROUSSEL - Marjory DELAVAL - Nicolas CHOCHOY - Guillaume DETOUT - Jean-Bernard BONDUELLE - Hélène VANKEMMEL - Céline LEVEUGLE** **Absents : Jérôme LEBOUCHER (pouvoir à Laurent BRICHE) - Estelle DOURIEZ (pouvoir à Sandrine LORIO) - Estelle LECOFFRE BOUTOILLE (pouvoir à Anthony BARBIER) - Mathilde COLIN (pouvoir à Laurent DENIS) - Ludovic COCQUEMPOT (pouvoir à Guillaume DETOUT) - Justine VAN IMPE (pouvoir à Marjory DELAVAL) - Douglas VERSCHEURE (pouvoir à Jean-Bernard BONDUELLE)**

2026/36

OBJET DE LA DELIBERATION : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN ET LE CURAGE DES BOUCHES D'EGOUTS ET GRILLES D'AVALOIRS PORTE PAR LA VILLE DE SAINT-OMER

Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs de la mutualisation, la commune de Saint-Omer propose aux communes de la CAPSO d'adhérer à un groupement de commandes portant sur l'entretien et le curage des bouches d'égouts et grilles d'avaloirs (eaux pluviales).

La ville de Saint-Omer est désignée comme coordinatrice du groupement dont les modalités d'organisation sont déterminées dans une convention constitutive. A ce titre, elle a en charge de recenser les besoins des collectivités adhérentes, de rédiger le dossier de consultation des entreprises et de procéder aux opérations de passation du marché.
Il s'agit d'un marché à bons de commande d'un an renouvelable trois fois.
La commission d'appel d'offres de la ville de Saint-Omer sera chargée de l'attribution du marché.
L'ensemble des collectivités membres sera associé à la démarche.
Les frais de publicité seront répartis sur l'ensemble des membres participant au groupement de commandes, au prorata du nombre d'ouvrages concernés sur chaque collectivité.
L'exécution du marché reste à la charge de chaque collectivité (commande, réception des prestations, facturation).

La date effective de mise en œuvre est fixée au 1er janvier 2027.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion de la commune d'Eperlecques au groupement de commandes portant sur l'entretien et le curage des bouches d'égouts et grilles d'avaloirs
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions susmentionnées.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Hugues LAVOGIEZ

Le Maire,

Laurent DENIS

MAIRIE d'EPERLECQUES (Pas-de-Calais)